

**VILLE DE LA FERTE-BERNARD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 21 septembre 2017

Date d'affichage 21 septembre 2017

**Nombre de conseillers**

en exercice 29

présents 21 (+ 7 procurations)

votants 28

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20171003-DEL\_17\_09\_27\_09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2017

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT

Le VINGT-SEPT SEPTEMBRE à Vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Maire.

**Etaient présents** : M. Didier REVEAU, M. THOREAU Jean, Mme Cécile KNITTEL, Mme Josette JACOB, M. Philippe GALLAND, M. Daniel GUEDET, M. Jacky TACHEAU, M. Thomas GAETAN, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Sylvie DOLLON, M. Nicolas CHABLE, M. Michel DIEDERICH, Mme Marie-Claire DUCELLIER, Mme Hélène DEBLOCK, M. Gérard GUESNE, Mme Dominique BURLLOT, M. Michel ARBOUYS, Mme Delphine LETESSIER, Mme Edith ALIX, M. Thierry PERRE, M. Claude DROUET

**Excusés** : Mme Pascale LEVEQUE (Pouvoir donné à Didier REVEAU), Mme Camille MORIN-BURRE (Pouvoir donné Josette JACOB), M. Thierry BODIN (Pouvoir donné à Philippe GALLAND), Mme Marie-Hélène TROUILLOT (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL), Mme Bénédicte MARCHAIS (Pouvoir donné Daniel GUEDET), Mme Virginie ARZUL-MORICEAU (Pouvoir donné à Jean THOREAU), Mme Sylvie FAVRET (Pouvoir donné à Claude DROUET), M. Quentin GUTIERRES

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Edith ALIX a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE CNAM POUR L'ANNEE 2017/2018**

Monsieur Daniel GUEDET, Maire-Adjoint en charge de l'Education, donne lecture aux membres de l'Assemblée du rapport d'activité 2016/2017 du CNAM.

Par ailleurs, dans le cadre du développement de la licence Gestion des Ressources Humaines dispensée au sein de l'antenne CNAM de la Ferté-Bernard, Monsieur GUEDET propose de renouveler la convention de partenariat entre le CNAM et la commune, pour l'année 2017/2018.

Il précise que le montant de la subvention, pour cette période, s'élève à 17.000 Euros et que les modalités de versement sont les suivantes :

- 5.500 Euros à la signature de la convention,
- 11.500 Euros en Février 2018.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres votants (28 Pour – 0 contre – 0 abstention),

Prend connaissance du rapport d'activités 2016/2017 du Centre National des Arts et Métiers des Pays de la Loire.

Autorise Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjointes, à :

- Signer la convention de partenariat avec le CNAM des Pays de La Loire pour l'année 2017/2018,
- procéder au règlement de la subvention au CNAM d'un montant de 17.000 Euros, comme suit :
  - o 5.500 Euros à la signature de la convention,
  - o 11.500 Euros en Février 2018.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire  
**Didier REVEAU**